



STAGE DE RECHERCHE DE TROISIÈME CYCLE

WWW.CNRIS.ORG/PROGRAMME

2010-2011

03-05

STAGE DE RECHERCHE DE TROISIÈME CYCLE

** Pour le lecteur, l'usage du masculin a été employé simplement pour alléger le texte*

Nature du programme

Le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion et la valorisation de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Il soutient la recherche dans ces domaines et désire contribuer au transfert des connaissances issues de la recherche.

Conformément à sa mission et à ses orientations, le CNRIS a mis sur pied un programme de bourses d'études et d'aides financières en vue de favoriser le développement des connaissances qui soutiennent le renouvellement des pratiques visant les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, leur entourage ou la communauté.

Par l'octroi de ces bourses d'études ou de ces aides financières, le CNRIS veut contribuer à susciter et à accroître l'intérêt des étudiants des cycles supérieurs et de leurs directeurs de recherche pour l'intervention dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.

En vertu du présent programme, une bourse d'un montant maximal de 3 000 \$ peut être allouée à un étudiant inscrit à un doctorat de recherche (Ph. D.) dans une université québécoise et qui effectue, dans le cadre de ses études doctorales, un stage de recherche touchant le domaine de la déficience intellectuelle ou celui des troubles envahissants du développement. Un tel stage de recherche implique un partenariat entre un ou des chercheurs universitaires et un milieu de pratique qui participe à la réalisation ou à l'encadrement du stage.

Cette aide financière est renouvelable et allouée de la manière suivante : 1 000 \$ pour un stage de 3 crédits, 2 000 \$ pour un stage de 6 crédits et 3 000 \$ pour un stage de 9 crédits. La bourse sera remise en deux versements égaux, soit un versement au début du stage de recherche et l'autre à la fin.

Statut et durée du soutien

Ce programme est offert aux étudiants admissibles sur une base continue, selon les disponibilités financières du CNRIS, et est révisé annuellement par le Conseil d'administration.

L'examen des demandes et l'attribution de ces bourses relèvent du Comité exécutif du CNRIS.

Conditions d'admissibilité

Au regard de ce programme de bourses d'études relativement à la réalisation d'un stage de recherche de 3^e cycle, le CNRIS soutient des étudiants dont les travaux, selon l'évaluation qui en est faite, sont susceptibles d'avoir des retombées particulières dans le domaine d'intervention visant les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, leur entourage ou la communauté.

Ces travaux ont comme objectifs principaux de permettre au stagiaire d'acquérir de nouvelles connaissances ou d'expérimenter des méthodes de travail en lien avec la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement.

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit démontrer que son projet de stage de recherche de 3^e cycle :

- prend en compte les besoins spécifiques des personnes bénéficiant des services des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), de leur entourage ou de la communauté;
- implique un partenariat entre un milieu universitaire et un milieu de pratique susceptible d'aider à la réalisation du stage;
- est susceptible de contribuer à l'amélioration des interventions auprès des personnes concernées.

Est admissible à ce programme toute personne, citoyenne canadienne ou résidente permanente, qui est dûment inscrite à un stage de recherche dans le cadre du programme de troisième cycle (Ph. D.) qu'elle poursuit dans une université québécoise. Les travaux de recherche doctorale doivent favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. De plus, cette personne doit :

- être domiciliée au Québec depuis au moins une année;
- être résidente du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie* et le *Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi et du Règlement sur l'impôt du Québec*;
- Ne pas avoir été lauréat déjà de cette bourse
- Être soutenu par une personne au sein d'un CRDITED, membres du CNRIS (*Cette personne doit faciliter le processus d'accueil et de démarches au sein du CRDITED*);
- *l'étudiant peut exercer un emploi dans un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), mais doit être inscrit à temps plein à son programme d'études pendant au moins une session durant l'année d'octroi la bourse.*

GUIDE DE PRESENTATION DE LA DEMANDE DE BOURSE

Stage de recherche de troisième cycle

Toute personne admissible à ce programme peut faire une demande en transmettant son dossier de candidature au CNRIS. Cette personne doit remplir le formulaire prévu à cet effet et l'accompagner de toutes les pièces exigées.

Ce programme est offert sur une base continue. Les demandes incomplètes ou inadmissibles ne seront pas soumises au Comité exécutif.

Liste des pièces requises

- Le curriculum vitae du candidat;
- Une lettre d'appréciation du directeur de thèse de l'université (*voir p.5*);
- Une lettre de recommandation du responsable la direction concernée du CRDITED (*voir p.5*);
- Les relevés de notes cumulatifs de la maîtrise et du doctorat du candidat;
- Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente, si le pays d'origine, du candidat n'est pas le Canada.

Critères d'évaluation de la demande

a) Qualité du dossier universitaire (20 points)

- Résultats scolaires (10 pts)
- Progression dans les études (10 pts)

b) Qualité des expériences et des réalisations (10 points)

- Expériences (5 pts)
- Réalisations sociales ou scientifiques dans le domaine de la déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du développement (5 pts)

c) Qualité de l'encadrement (20 points)

- Lettre d'appréciation du directeur du projet ou de l'essai à l'université (10 pts)
- Conditions humaines et techniques de réalisation (5 pts)
- Lettres de recommandation du CRDITED (5 pts)

d) Qualité du programme d'activités du projet de stage (30 points)

- Originalité (6 pts)
- Objectifs (6 pts)

- Moyens (6 pts)
 - Planification du stage de recherche (6 pts)
 - Activités de diffusion prévues à l'intention des CRDITED (6 pts)
- e) Pertinence du projet au regard des orientations québécoises touchant le domaine de la déficience intellectuelle ou celui des troubles envahissants du développement et des politiques gouvernementales afférentes (20 points)**
- Avancement des connaissances (10 pts)
 - Liens avec la pratique spécialisée visant la personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (10 pts)

Lettre d'appréciation du directeur de thèse de l'université

La lettre d'appréciation doit comporter trois éléments essentiels, à la qualité des études de la personne qui effectue la demande de bourse, le potentiel de recherche et l'appréciation du projet que cette dernière se propose de réaliser, et ce, en attestant que le projet a été dûment reçu et lu par la signataire, le signataire de la lettre d'appréciation.

Qualité des études universitaires. Tel que démontré par les relevés de notes scolaires obtenus au deuxième et troisième cycle, les prix et distinctions obtenus.

Potentiel de recherche. Qualité des aptitudes analytiques, pensée critique, aptitudes à mettre en pratique ses compétences et ses connaissances, jugement, originalité, initiative et autonomie, détermination et capacité à terminer un projet dans des délais raisonnables, tel qu'indiqué dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail et les contributions à la recherche.

Aptitudes à communiquer. Tel que démontré dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail, l'engagement envers la communauté et les autres activités extrascolaires (si pertinent) et la qualité de la présentation de la demande.

Lettre de recommandation du CRDITED

La lettre de recommandation confirme que le projet soumis correspond aux orientations, aux valeurs et aux priorités du CRDITED et que ce dernier pourra convenablement encadrer la démarche des étudiants en s'assurant que l'étudiant reçoive la supervision requise et dispose des ressources matérielles nécessaires. Enfin, le responsable certifie que le projet proposé, s'il utilise des sujets humains, est conforme aux critères éthiques du CRDITED (www.cercrdited.ca).

Conditions d'octroi d'une bourse pour un stage de 3^e cycle

Au moment de la remise d'une telle bourse, le doctorant à qui elle est octroyée doit fournir la preuve de son inscription à un programme d'études de troisième cycle (Ph. D.) dans une université québécoise, et, en particulier, à un stage de recherche de faisant partie du cursus de ce programme. En acceptant la bourse de recherche, le doctorant s'engage à présenter son projet lors de l'assemblée générale annuelle du CNRIS et à rédiger un bref article pour le bulletin mensuel du CNRIS et à fournir un certificat d'éthique s'il est requis pour la recherche.

QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT D'ÉTHIQUE ?

Le certificat d'éthique est une forme d'autorisation pour les projets de recherche impliquant des êtres humains. Avant de débiter leurs recherches, les professeurs et les étudiants doivent avoir reçu, de la part du Comité d'éthique en recherche conjoint (CÉRC) un certificat d'éthique dûment signé. Dans tous les cas, les projets de recherche ne peuvent débiter avant l'émission d'un **certificat d'éthique par le CÉRC** et ce, même si un certificat a été émis par une autre institution reconnue. *Seulement si le candidat est retenu pour la bourse, il s'engage à faire la demande d'un certificat d'éthique du CÉRC au : <http://www.cerc-crdited.ca/>*

Dossier et accès aux documents

Les renseignements fournis seront versés dans un dossier personnel du candidat et utilisés pour l'évaluation de la demande de bourse. Seuls les membres du Comité exécutif du CNRIS y auront accès.

Ces renseignements seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Faire parvenir la demande et les pièces requises à l'adresse suivante :

CNRIS
Stage de recherche de troisième cycle
3255, rue Foucher
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 1M6
